

MINISTERE DE LA DEFEI

CONTERRE



Goma, le 18 juillet 1994

Nº 1115 1

POSTE DE COMMANDEMENT INTER - ARMEES DE THEATRE OPERATION TURQUOISE

LE GENERAL

PC IAT SP 85955 00700 ARMEES Déclassifié par décision du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

Directives particulières
pour le commandant du COS
le commandant du groupement NORD
le commandant du groupement SUD

OBJET : Recueil d'informations sur les responsables des massacres

La commission d'enquête internationale concernant les violations graves des droits de l'homme commises sur le territoire rwandais, mise sur pied par l'ONU, va prochainement se mettre à l'oeuvre.

Conformément aux directives du gouvernement français nous devons faciliter le travail de cette commission et transmettre les informations dont nous disposons. Nous le ferons par l'intermédiaire de la cellule diplomatique.

Je vous demande de m'adresser pour le lundi 25 juillet les informations que vous avez pu recueillir sur les faits qui ont pu être constatés (existence de charniers, personnes menacées, activité des milices ou autres, actions des autorités locales). Il s'agit pour l'instant d'établir un constat. Ultérieurement nous serons peut être amenés à donner des informations sur les auteurs et les initiateurs de massacres ou d'exactions identifiés avec certitude. Il faudra s'en tenir au niveau des responsables et des exécutants les plus sanguinaires. Dans la mesure du possible, vous vous appuierez sur des faits précis ou des témoignages.

Pour votre information, le FPR aurait annoncé une liste de 500 coupables pour l'ensemble du RWANDA.

Vous me rendrez compte personnellement des difficultés éventuelles que vous auriez à remplir cette mission délicate.

